



~~Écologique~~
c'est juste logique



Ce mois-ci, dans le cadre de sa chronique mensuelle, la MRC Vallée-de-la-Gatineau s'associe à la SADC Vallée-de-la-Gatineau afin de vous entretenir, sur le sujet du **DÉVELOPPEMENT DURABLE**.

Afin de comprendre le bien fondé du concept, il faut d'abord accepter que les ressources naturelles exploitées par l'homme ne sont pas inépuisables. Par ailleurs, on doit reconnaître qu'il y a des inégalités entre les divers intervenants de notre système économique.

Ces constats sont incontestables à travers le monde depuis plusieurs années déjà. Voilà ce qui mène les Nations unies à se pencher sur ce sujet par l'entremise de leur *Commission mondiale sur l'environnement et le développement*.

En 1987, la commission publie *Notre avenir à tous*, surnommé le *Rapport Brundtland* à l'honneur de la présidente de la commission. Dans ce rapport on trouve une première et célèbre définition du développement durable:

«**un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.**»

Voilà en quoi le développement durable se veut supérieur au développement axé seulement sur la croissance économique. Le schéma suivant illustre les considérations principales du développement durable.

Ainsi tout projet de développement durable se doit de :

- **maintenir l'intégrité de l'environnement** soit celle des communautés humaines et des écosystèmes naturels;
- **assurer l'équité sociale** par le biais du respect de la diversité des individus et le souci de l'autonomie des communautés;
- **viser l'efficience économique** pour créer une économie innovante et prospère, écologiquement et socialement responsable.

Des exemples concrets de développement durable

Le Fonds sEAUvegarde Vallée-de-la-Gatineau initié par SADC, la MRC et la Fédération des associations des lacs et rivières de la Vallée-de-la-Gatineau l'an dernier, a mis sur pied le programme incitatif à la revégétalisation des bandes riveraines grâce à la collaboration et la participation financière de plusieurs municipalités.

Le Jardin Forestier de la Pointe-des-Pères à Maniwaki met en valeur la biodiversité locale tout en proposant un espace public attrayant pour les citoyens et les touristes. Ce projet de développement local a été réalisé par la SADC, la Ville de Maniwaki de même que la Cité étudiante de la Haute-Gatineau.

Il y a même des actions individuelles qui contribuent au développement durable.

La simple participation au recyclage réduit le volume de déchets voué à l'enfouissement. Les nouvelles normes de protection de l'environnement ouvrent de nouveaux marchés que les entreprises peuvent développer à leur profit. La

création d'entreprises québécoises spécialisées dans la création de biens à contenu recyclé génère de l'activité économique et permet d'éviter d'extraire des ressources naturelles « vierges ». Enfin, plusieurs organismes sans but lucratif oeuvrent dans **le domaine de la récupération**, tel **le centre Jean Bosco, la coopérative de Solidarité Les Ateliers Boirec et l'Entraide de la Vallée**. Ces organismes intègrent des individus autrement marginalisés sur le marché du travail ou viennent en aide à des individus en situation précaire.

Bien avant la définition du terme développement durable, un proverbe indien enseignait : « Soyez bons avec la terre : elle ne vous a pas été donnée par vos parents, elle vous a été prêtée par vos enfants. ». Cette approche appliquée dans toutes les sphères d'activités économiques et sociales permet de faire des choix judicieux et soutenables, conformément au principe de développement durable. C'est juste logique !

